Année financière	Dépenses \$000
1969-1970	200
1970-1971	388
1971-1972	919
1972-1973	1,057
1973-1974	1,449
1974-1975	1,876*

^{*}Dépenses tirées du Budget des dépenses de 1974-1975.

3. Depuis l'année financière 1969-1970 (année de l'adoption de la loi sur les langues officielles), le coût de la formation linguistique dispensée par le Bureau des langues dans le cadre de la politique du gouvernement sur le bilinguisme dans la Fonction publique s'établit comme suit:

Année financière	Dépenses \$000
1969-1970	5,136
1970-1971	7,042
1971-1972	9,663
1972-1973	11,641
1973-1974	15,945
1974-1975	28.339*

^{*}Dépenses tirées des budgets, général et supplémentaire B de 1974–1975.

La Commission de la Fonction publique ne possède pas de relevé de coûts distinguant la part des programmes anglais de celle des programmes français.

4. Il n'existe pas de programme semblable.

LA SUBVENTION DU CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Question nº 92-M. Allard:

Le gouvernement subventionne-t-il le Conseil canadien de développement social et, dans l'affirmative a) depuis combien d'années, b) par l'entremise de quel ministère, c) quels montants ont été accordés en 1971, 1972 et 1973, d) le gouvernement a-t-il versé une somme d'argent comme capital de base au moment de la création du Conseil ou à un stage ultérieur de son développement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui. a) Le gouvernement a subventionné le Conseil, depuis 1921-1922, sous son premier nom de Conseil canadien du bien-être de l'enfance, puis sous les appellations successives de Conseil canadien du bien-être de l'enfance et de la famille (1934), de Conseil canadien du bien-être (1935), et de Conseil canadien de développement social (1970). b) En 1970-1971, les Services correctionnels du ministère du solliciteur général (Service pénitentiaire canadien) ont versé une subvention de \$30,000 au Conseil canadien du bien-être (aujourd'hui: Conseil canadien de développement social). Ce montant s'est ajouté à la subvention de soutien de \$90,000 de Santé et Bien-être social Canada. c) Année, 1971-1972; montant \$205,000; année, 1972-1973; montant \$275,000; année, 1973-1974; montant \$275,000; d) En 1969-1970, dans le cadre des prévisions supplémentaires, une subvention d'immobilisation de \$62,500 a été accordée pour le programme d'agrandissement des constructions du Conseil.

L'ADMINISTRATION DU CANAL RIDEAU

Question nº 107-M. Cossitt:

1. Quand le ministère des Travaux publics a-t-il signé le bail de location de la propriété connue auparavant sous le nom de Cairns

Questions au Feuilleton

Garment Works, rue William, Smith Falls (Ontario) afin d'y établir le bureau central de l'Administration du canal Rideau et a) quels en sont le loyer annuel et les modalités de paiement, b) quelle est la durée du bail et est-il renouvelable, c) qui en est le propriétaire?

2. a) Suite à la réponse à la question n° 2845 de la première session du 29° Parlement relativement à la construction du nouveau bureau central de l'Administration du canal Rideau à Smith Falls au cours de l'année financière 1975-1976, cette décision est-elle maintenue et b) le gouvernement a-t-il toujours l'intention de poursuivre le projet et, dans la négative, quelles en sont les raisons exactes?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères des Travaux publics et des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme suit: 1. a) Le ministère des Travaux publics a passé le bail le 26 juin 1974. Le loyer annuel se chiffre à \$28,743.72, soit \$5.25 le pied carré (5,475 pieds carrés); b) La durée du bail est de deux ans, à laquelle s'ajoutent deux options d'un an chacune; c) Voici les nom et adresse du bailleur: Pepperidge Properties, case postale 250, Merrickville (Ontario).

2. a) Il faut obligatoirement différer la construction du nouveau bureau central de l'Administration du canal Rideau à Smiths Falls et affecter les fonds à la tâche prioritaire de remettre en état les écluses et les barrages nécessaires au bon fonctionnement du réseau. b) Les plans du nouveau bureau central seront achevés en 1975-1976 et les fonds pour la construction seront inscrits en 1976-1977.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—LES POSTES RÉMUNÉRÉS À PLUS DE \$20,000

Question nº 123-M. Herbert:

Combien de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ont reçu des feuillets T4 1973 indiquant un traitement brut de plus de a) \$20,000, b) \$30,000, c) \$40,000?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): a) 613; b) 52; c) Un.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—LES POSTES RÉMUNÉRÉS À PLUS DE \$20,000

Question nº 135-M. Herbert:

Combien de fonctionnaires du ministère des Travaux publics ont reçu des feuillets T4 1973 indiquant un traitement brut de plus de a) \$20,000, b) \$30,000, c) \$40,000?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): a) 427; b) 16; c) Un.

PROGRAMME D'AIDE FÉDÉRALE—LE MONTANT DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES AU QUÉBEC

Question nº 160-M. Herbert:

- 1. Dans le cadre du Programme d'aide fédérale, à combien s'élèvent jusqu'à maintenant les réclamations pour dommages attribuables aux inondations du printemps dernier dans la province de Québec?
 - 2. A combien s'élève la contribution du gouvernement fédéral?
- 3. Le gouvernement a-t-il engagé des entretiens avec celui de la province de Québec ou prévoit-il le faire dans le but de réserver une somme d'argent équivalente à titre de prévention contre de futures inpudations?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères des Finances et de l'Environnement m'informent comme suit: 1. Le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il remboursera la province de Québec d'une partie des dépenses engagées par celle-ci à la suite des inondations. Jusqu'à maintenant, la province n'a fourni aucune estimation officielle des dépenses qu'elle entend faire à cette fin.